

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 8	16
Total des voix : 21		

Date de convocation
26/02/2025

Délibération  
n°25\_03\_B2\_12

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon)

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

6 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à **Magali STURMA-CHAUVEAU**

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**

1 porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Navette Blanc-Martel – saison 2025  
et Modification des conditions générales de ventes et d'utilisation

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la Charte du Parc,

Vu la délibération n° 20\_02\_CS1\_06 du comité syndical en date du 12 février 2020 relative à la mise en place d'une navette Gorges du Verdon / sentier blanc Martel,

Vu la délibération du Bureau n° 23\_04\_B3\_01 en date du 13 avril 2023 par laquelle les membres du Bureau ont attribué le marché de prestation de service de transports routiers non urbain, Navette Blanc Martel

Vu la délibération du Bureau en date du 12 aout 2021 approuvant les conditions générales de vente et d'utilisation du service de réservation et paiement en ligne de la navette Blanc-Martel

Vu la délibération du bureau en date du 6 juillet 2023 modifiant ces conditions générales de ventes et d'utilisation

Suite à l'évolution du schéma de transport régional, et la suppression de la navette estivale Castellane-Rougon-La Palud à l'issue de la saison 2019, les élus du Parc se sont positionnés pour assurer depuis 2020 un service basé sur une nouvelle organisation (desserte du départ et arrivée du sentier, assurée exclusivement à partir de La Palud-sur-Verdon, mais connectée avec la ligne régionale 450 depuis Riez ou Castellane) : la navette Blanc-Martel.

Avec environ 17 000 personnes transportées, l'expérimentation menée en 2020 a été une réussite et a montré l'utilité de ce service qui depuis a été poursuivi. Le service assure depuis 2020 le transport d'environ 15 000 usagers chaque saison.

La mise en place du service de transport de la navette Blanc-Martel est liée à une convention de délégation signée avec la Région Sud. Cette convention a été renouvelée en début d'année 2023 pour 4 ans.

Sur la base de cette convention, un marché a été signé en 2023 avec un prestataire pour assurer le service sur 4 années (2023-2026).

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Bureau du Parc de prévoir les petites évolutions pour adapter le service en vue du lancement de la saison. Pour la saison 2025, deux sujets sont soumis à la décision des élus du Bureau :

1/ La validation des tarifs mis en place pour la saison 2025.

2/ L'évolution des conditions générales de ventes et notamment de l'article lié aux conditions de remboursement des usagers en cas d'alerte météo.

Le service de la navette Blanc-Martel devrait être assuré à partir du 4 avril jusqu'au 2 novembre :

- Les vendredi, samedi, dimanche, ponts et jours fériés hors-saison
- Tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 14 septembre

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Valident les principes de fonctionnement du service de la navette Blanc-Martel pour la saison 2024, avec un démarrage envisagé pour le 4 avril 2025 et jusqu'au 2 novembre 2025,
- Valident les conditions générales de vente et d'utilisation telles qu'annexées à la présente délibération,
- Délibèrent sur les tarifs publics de la navette Blanc Martel pour la saison 2025 tels que suivent (inchangés par rapport à 2024) :

		Tarif public TTC	TVA Applicable
Billet aller/retour	Tarif adulte	8,5 €	10 %
Billet aller/retour	Tarif enfant jusqu'à 12 ans révolus	5,5 €	10 %
Billet aller simple	Tarif unique	4,5 €	10 %

- Autorisent le Président à signer tout contrat nécessaire à l'encaissement des recettes via le système de réservation et de paiement en ligne ;
- Disent que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget annexe NAVETTE DES GORGES du VERDON 2025 :
  - Soit via le système de réservation et de paiement en ligne et par le biais du système de paiement PAYFIP
  - Soit directement dans le bus dans les conditions prévues au CCTP – article 3 du marché de transport ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en place et au fonctionnement de ce service de navette au titre de la saison 2025.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire*  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

DEL25\_03\_B2\_12



## Navette Blanc-Martel

Système de réservation en ligne du service de transport « navette Blanc-Martel »

Version du 6 juillet 2023

### 1- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

#### Article 1. Applications des Conditions générales de vente

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes commandes de billets Internet passées sur le site <https://navette.parcduverdon.fr/>, géré par le Parc naturel régional du Verdon. Le Parc naturel régional du Verdon se réserve la possibilité de les adapter ou de les modifier à tout moment. Dans ce cas, il serait appliqué les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande. La réservation en ligne respecte le RGPD (Règlement général sur la protection des données), le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles qui est entré en application sur toute l'Union Européenne le 25 mai 2018, et concerne : la sécurisation des données, les mentions de l'utilisation des données (mentions légales), l'accès aux informations personnelles.

#### Article 2. Relations contractuelles

Dans le cadre de nos Conditions Générales de Vente, le terme de "client" définit celui qui effectue une commande sur la centrale de réservation alors que celui de "voyageur" concerne l'ensemble des personnes utilisant une navette (un client commande pour x voyageurs).

2.1. Les informations figurant sur le site Internet de l'année en cours peuvent faire l'objet de modifications dont le client sera préalablement informé à la conclusion de sa commande.

2.2. Le Parc naturel régional du Verdon est le seul interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le Parc naturel régional du Verdon ne peut être responsable des dommages résultant de la force majeure ou du fait de tout tiers à l'organisation et à la réalisation du service de navette.

2.3. Le client reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente suivantes : être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. A défaut, le Parc naturel régional du Verdon se réserve le droit d'annuler la commande.

2.4 Les places proposées dans les navettes sur le site <https://navette.parcduverdon.fr/> sont régies par les présentes conditions de vente, sont normalement valables tant qu'elles demeurent en ligne jusqu'à épuisement des places allouées. De fait, elles peuvent varier en temps réel.

#### Article 3. Tarifs et règlement

3.1. Les prix figurant sur le site Internet de la saison en cours sont applicables jusqu'à la fin de l'année et s'entendent Toutes Taxes Comprises. Ils sont déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur à la date d'établissement des tarifs.

Le client dispose de 15 minutes à partir de la sélection des places pour valider son achat. Au-delà de ce temps, les places sont remises en vente automatiquement.

3.2. Tous les règlements doivent être effectués en euros par carte bancaire autorisée. Un paiement intégral et immédiat est requis pour toute commande effectuée sur le site Internet. Aucun autre moyen de paiement n'est accepté. Le Parc naturel régional du Verdon n'est pas responsable de tous frais sur les transactions par carte bancaire, occasionnés le cas échéant par la variation du taux de change ou pour d'autres raisons.

3.3. La date de validation de la commande de billets correspond à la date de la commande et de son paiement par carte bancaire en ligne (loi du 13 mars 2000 sur la signature électronique).

3.4. Le paiement par carte bancaire s'effectue sur les serveurs bancaires sécurisés de notre partenaire Payfip et de notre prestataire Xsalto. Ceci implique qu'aucune information bancaire concernant le client ne transite via le site <https://navette.parcduverdon.fr/>. Le paiement par carte bancaire est donc parfaitement sécurisé ; la commande du client sera ainsi enregistrée et validée dès l'acceptation du paiement par la banque choisie par le client.

3.5. Les coordonnées de la carte de crédit du client sont cryptées grâce au protocole SSL (Secure Socket Layer) et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Le paiement est directement effectué auprès de la banque. Le Parc naturel régional du Verdon n'a en aucun cas, accès à ces coordonnées. C'est pourquoi elles sont redemandées au client à chaque nouvelle transaction sur notre site.

3.6. Pour la sécurité de la vente en ligne de billets, le système 3D Secure est en place. Il s'agit d'un protocole nécessitant une identification supplémentaire de la part du client, afin de pouvoir combattre au mieux les fraudes de cartes bancaires sur Internet.

3.7. Le Parc naturel régional du Verdon se réserve le droit de refuser d'honorer une commande de billets émanant d'un client avec lequel un litige serait en cours d'administration.

#### Article 4. Validité de la commande de billets sur Internet

4.1. Les commandes de billets Internet datées et achetées via le site Internet <https://navette.parcduverdon.fr/> ne sont valables que pour la date et l'horaire choisis par le client lors de la commande. Le changement de date, d'horaire ou de contenu n'est pas possible une fois la commande validée. Le client a la possibilité d'annuler la réservation, comme explicité à l'article 6.

4.2. Les commandes de billets Internet effectuées la veille du départ ne peuvent l'être qu'au plus tard 18h.

4.3. Les commandes de billets Internet à tarifs réduits (enfant de moins 12 ans) feront l'objet d'un contrôle sur présentation de pièces justificatives (carte d'identité ou document d'état civil à la montée par le chauffeur. L'âge de référence est celui du jour de l'utilisation de la navette.

En l'absence de pièces justificatives, le chauffeur de la navette est en droit de faire payer la différence avec le billet tarif plein en vigueur, lors de la date d'utilisation du service.

4.4. Le Parc naturel régional du Verdon ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée notamment en cas de perte ou de vol de la commande de billets. Il ne pourra pas être délivré de duplicita sur place.

#### Article 5. Présentation des commandes de billets Internet

5.1. Le billet Internet intitulé « confirmation de commande » reçu par mail à l'issue de la commande doit être présenté au chauffeur. Ce document peut être présenté imprimé sur papier blanc, ou mémorisé sur un support numérique portable. Le billet internet garantit de pouvoir monter à bord, prioritairement aux autres voyageurs prenant leur billet à bord sans être passés par le site de réservation.

Le Parc naturel régional du Verdon décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression de commande de billets Internet imprimable ou téléchargeable par les soins du client.

5.2 Document imprimé: la fonctionnalité d'impression des commandes de billets achetés via Internet, implique d'imprimer lesdits documents sur une imprimante ordinaire à partir d'accès Internet.

Le client doit s'assurer que les commandes de billets imprimées disposent d'une bonne qualité d'impression et devront correspondre impérativement aux conditions de validité décrites ci-après. Des documents partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés de fait comme non valables.

Document présenté depuis un support numérique : la confirmation de commande peut être présentée au chauffeur depuis un support numérique portable (téléphone mobile ou tablette).

La connexion aux réseaux téléphoniques ou internet sur zone n'est pas garantie. Ceci implique que le client ait téléchargé et mémorisé ledit document préalablement à sa venue sur place et qu'il s'est assuré du bon fonctionnement de son appareil mobile, notamment de la charge de ses batteries car il n'y a pas de possibilité de recharger un appareil sur les sites concernés.

5.3 Chaque commande de billets Internet imprimée ou téléchargée devra être présentée au chauffeur lors de la montée dans la navette. Tout retard sera considéré comme désistement et aucun remboursement ne sera possible. Les absences du client ou d'un ou plusieurs voyageurs pour le(s)quel(s) il a réservé une (ou des) place(s), les retards et les non présentation de la confirmation de commande par le client ne pourront pas faire l'objet de report ou remboursement.

#### Article 6. Annulation et remboursement de billet

##### 6.1.1 Modification du billet :

L'article 6.1.1 est complété/modifié de la manière suivante =

Cas particulier lors d'une alerte vigilance météo de niveau orange pour tous les phénomènes météo sur le site <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> : Le Parc naturel régional du Verdon proposera au client, la possibilité de demander l'annulation du billet et son remboursement (voir 6.1.2) ou une modification du billet à une date ultérieure. Cette information sera communiquée au client par SMS et email la veille du trajet, dès notification du niveau de risque (en principe à 16h sur le site <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>)

### 6.1.2 : Remboursement du billet :

L'article 6.1.2 est complété/modifié de la manière suivante =

Cas donnant lieu à un remboursement :

En cas d'annulation du service du fait du Parc naturel régional du Verdon (décision prise sur place par le chauffeur, et confirmée par le Parc naturel régional du Verdon, liée aux conditions climatiques du moment (alerte vigilance Météo France de niveau rouge pour tous les phénomènes identifiés sur le site <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> ), conditions de sécurité, véhicule hors service et absence de véhicule de secours, dysfonctionnement du système billettique ne permettant pas la vente d'un titre à tarif réduit alors que le client peut bénéficier d'un tarif réduit (le montant de la différence est alors remboursé au client), le client sera entièrement remboursé de sa commande. D'autres causes d'annulation, liées à une situation locale à risque (politique, sanitaire, catastrophe naturelle, technologique...) peuvent intervenir à tout moment. Dans tous ces cas les clients sont intégralement remboursés.

Cas particulier lors d'une alerte vigilance météo de niveau orange pour tous les phénomènes météo sur le site <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> : Le Parc naturel régional du Verdon proposera au client, la possibilité de demander l'annulation du billet et son remboursement, ou une modification du billet à une date ultérieure (voir 6.1.1). Cette information sera communiquée au client par SMS et email la veille du trajet, dès notification du niveau de risque (en principe à 16h sur le site <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>).

## Article 7. Dispositions spécifiques.

7.1- Le navette Blanc-Martel est prévue à des horaires précis, mentionnés sur le site <https://navette.parcdverdon.fr/> (menu « réservation »). Lors de la réservation d'un aller-retour, chaque horaire aller est associé à un horaire de retour calculé sur la base de la durée moyenne de pratique du sentier Blanc-Martel (soit au moins 6h30) et mentionné sur la confirmation de commande du client. Si un client n'arrive pas à l'heure indiquée dans son billet lui permettant d'emprunter la navette retour, il peut emprunter les navettes précédentes ou suivantes programmées, le cas échéant, sur le même jour, sous réserve de places disponibles et sur présentation de son billet aller-retour au chauffeur de la navette. Aucun supplément de prix ne sera exigé.

7.2- Les chauffeurs sont des professionnels du transport responsables de la sécurité le temps du parcours de la navette. Ils donnent des règles de prudence et de sécurité auxquelles les voyageurs doivent se conformer. Le Parc naturel régional du Verdon ne peut en aucun cas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence d'un voyageur. En montagne la météo peut changer rapidement, le chauffeur est le seul habilité sur place à prendre toute décision concernant le trajet. Il évaluera la situation au départ ou en cours de route et prendra dans tous les cas une décision adaptée (poursuite du parcours, retour au départ ou annulation). Seule l'annulation par le chauffeur pourra faire l'objet d'un remboursement (art.6).

## Article 8. Dispositions diverses

Les présentes conditions particulières de vente sont soumises tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement à l'amiable, le client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu du prestataire.

## 2- CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

### Article 1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition du service du site <https://navette.parcduverdon.fr/>, ci-après nommé le « Service » et les conditions d'utilisation de service par l'utilisateur.

Tout accès et/ou utilisation du site <https://navette.parcduverdon.fr/> suppose l'acceptation et le respect des termes des présentes Conditions et leur acceptation inconditionnelle. Elles constituent donc un contrat entre le service et l'utilisateur.

### Article 2. Définitions

- Utilisateur : l'utilisateur est toute personne qui utilise le site ou l'un des services proposés sur le site.
- Courriel : le terme « Courriel » désigne l'adresse de messagerie qui servira à toute communication entre l'utilisateur et le site.
- Mot de passe : Le « Mot de passe » est une information confidentielle, dont l'utilisateur doit garder le secret, lui permettant, utilisé conjointement avec son courriel, de prouver son identité.

### Article 3. Conditions d'utilisation

Le service est accessible gratuitement à tout utilisateur disposant d'un accès à internet. Tous les coûts afférents à l'accès au service, que ce soient les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet sont exclusivement à la charge de l'utilisateur. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à internet.

Certaines sections du site sont réservées aux utilisateurs identifiés à l'aide de leur courriel et de leur mot de passe.

L'utilisateur s'engage à ne pas usurper l'identité d'un tiers.

L'utilisateur s'engage à ne pas détourner le service de son objet.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service pour transmettre au Parc naturel régional du Verdon des propos à caractère raciste, négationniste, sexiste, homophobe, pédophile, discriminatoire ou susceptible de porter atteinte à la dignité d'autrui ou à l'ordre public.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service pour transmettre au Parc naturel régional du Verdon des données ou des informations sans respecter la réglementation applicable (droit d'auteur, respect de la vie privée, droit à l'image).

Le Parc naturel régional du Verdon se réserve le droit de refuser ou retirer l'accès au service, unilatéralement et sans notification préalable, à tout utilisateur ne respectant pas les présentes conditions générales d'utilisation.

Le Parc naturel régional du Verdon met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité au service, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

Le Parc naturel régional du Verdon ne peut, en outre, être tenu responsable de tout dysfonctionnement du réseau ou des serveurs ou de tout autre évènement échappant au contrôle raisonnable, qui empêcherait ou dégraderait l'accès au service.

Le Parc naturel régional du Verdon se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie du service, afin d'en assurer la maintenance, ou pour tout autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

### Article 4. Propriétés et responsabilité

Ce site est la propriété du Parc naturel régional du Verdon. L'ensemble des éléments de ce site est protégé par copyright " Parc naturel régional du Verdon ".

Le Parc naturel régional du Verdon est responsable de l'ensemble des informations textuelles contenues sur ce site.

Sa responsabilité ne saurait, en revanche, être engagée pour les informations contenues :

- sur les sites qui renvoient, au moyen d'un lien hypertexte vers ce site
- sur les sites qui produisent, sans autorisation, les contenus de ce site

Malgré les soins apportés par le Parc naturel régional du Verdon, les informations contenues dans le site <https://navette.parcduverdon.fr/> sont données à titre indicatif et sont sujettes à changement sans préavis. En conséquence, l'utilisateur reconnaît utiliser ces informations sous sa responsabilité exclusive.

Le Parc naturel régional du Verdon autorise tout site Internet ou tout autre support à le citer ou à mettre en place un lien hypertexte pointant vers son contenu, sous réserve que la page atteinte ne soit pas imbriquée à l'intérieur d'autres pages, en particulier par voie de cadre (ou « eframes ») c'est-à-dire que les pages du site du Parc naturel régional du Verdon ne soient pas imbriquées à l'intérieur des pages d'un autre site, mais accessibles par l'ouverture d'une fenêtre.

Cette autorisation ne s'applique pas aux sites diffusant des informations à caractère polémique, pornographique, xénophobe, négationniste, raciste ou pouvant, dans une plus large mesure, porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre.

Dans le cas où le site <https://navette.parcduverdon.fr/> du Parc naturel régional du Verdon intègre des liens hypertexte vers d'autres sites, ce dernier ne peut en aucun cas être tenu pour responsable du contenu des liens hypertexte eux-mêmes contenus dans ces sites.

De même, le Parc naturel régional du Verdon ne peut supporter aucune responsabilité sur le contenu, les produits, les services, etc. disponibles sur ces sites ou à partir de ces sites.

#### Article 5. Protection des données personnelles, confidentialité et loi informatique et libertés

Les informations que vous communiquez au Parc naturel régional du Verdon font l'objet d'un enregistrement informatique destiné à faciliter les échanges. Elles sont destinées uniquement aux services en charge de répondre à votre demande. Pour plus d'information concernant vos données personnelles, cliquer sur ce [lien](#).

#### Article 6. Acceptation des conditions générales d'utilisation des données personnelles, confidentialité et loi informatique et libertés

L'utilisateur accepte les présentes conditions générales d'utilisation.

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions sera de la compétence exclusive des tribunaux français faisant application de la loi française.

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'utilisation s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.